

L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des Iles Saint-Pierre et Miquelon



ABONNEMENT payable d'avance.

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RECLAMES (la ligne ordinaire) 50 —

Toutes communications doivent être remises, au plus tard,
au bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêches télégraphiques. — Le Jubilé de la « Queen ». — Terre-Neuve. — L'incendie de l'Opéra-Comique. — Feuille officielle. — Nouvelles diverses. — Paroles d'un patriote. — Avis aux navigateurs. — Chante-Fauvette. — Choses et autres. — Marées de la semaine. — Mouvements du port. — Etat-civil. — Annonces et avis. — Feuilletons : La Sorcière de Paris et les Blancs de Bretagne.

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les télexgrammes suivants sont publiés par l'Indépendant sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télexgrammes renferment.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 16 juin 1887.

M. Grévy, Président de la République vient de commencer en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre le nommé Zuzuarréguia.

Paris, le 18 juin 1887.

Les députés des ports du littoral ont des conférences répétées avec la commission des douanes, au sujet de la proposition qui a été faite par plusieurs députés dans le but d'augmenter les droits sur les sels étrangers employés à la pêche de la morue. Un résident va être envoyé aux îles Wallis, récemment placées sous le protectorat français. Il est sérieusement question de la suppression de l'inspection générale des pêcheries.

Le prince impérial d'Allemagne est parti pour Londres, mais il n'assistera peut-être pas au jubilé à cause de l'état de sa santé. Le jubilé de la reine Victoria sera, pense-t-on, extrêmement brillant; on redoute cependant les tentatives criminelles des dynamiteurs.

L'empereur Guillaume est toujours très-bas.

M. de Bismarck est malade également.

Les protectorats seront réunis aux colonies aussi-tôt que l'unité Indo-Chinoise sera organisée.

LE JUBILÉ DE LA « QUEEN »

Mardi matin, les quatre cinquièmes de la population se sont demandé en l'honneur de quel saint le pavillon français flottait sur tous les édifices gouvernementaux.

Plus d'un a dû se répondre : c'est sans doute à l'occasion de la dissolution de nos Conseils.

Il n'en était pourtant pas encore question, au moins officiellement.

Ce n'est donc que plus tard, en voyant le télégraphe anglais pavosé et deux autres maisons anglaises, l'une avec le pavillon tricolore et l'autre avec les couleurs américaines que l'on a su qu'il s'agissait du 50^e anniversaire de l'avènement de la reine Victoria, sur le trône de la Grande-Bretagne et de la pauvre Irlande, ou autrement dit : du Jubilé de la « Queen. »

On peut alors avancer, sans être taxé d'exagération, que la grande majorité de notre population a trouvé hors d'après, la mise en scène ordonnée par le Commandant en pareille circonstance. Dans la situation actuelle, il eût été beaucoup plus convenable et correct de s'abstenir de toute espèce de démonstration, et nous n'avons à cet égard, qu'à féliciter le commerce de St-Pierre, du calme qu'il a su allier à sa dignité, en s'abstenant unanimement de s'associer à la moindre marque d'intérêt pour cette fête.

Loin de blâmer l'entièr liberté dont messieurs les Anglais ont profité, dans une colonie française qui a spécialement le sujet d'être mécontente de leur nation, pour être en toute sécurité à leur joie chez elle, ce jour-là, nous l'approuvons ; la courtoisie française ne perd jamais ses droits, même à Saint-Pierre, mais nous pouvons bien émettre l'idée en renversant les rôles, c'est-à-dire pour le cas où le gouvernement de la République aurait sanctionné un.... bill contre les anglais, que si une poignée de français avait eu l'occasion de fêter n'importe quoi

à St-Jean « Terre-Neuve », elle y aurait sûrement été malmenée par les indigènes.

Le soir, au son de la musique, quelques fusées ont été lancées du télégraphe anglais, où banquetait M. de Lamotte, sous ce même toit, où, en 1870, on buvait le champagne en l'honneur de chacun de nos revers et en disant : « Toutes les sympathies de moi, ils sont pour le Prusse ».

Comme conclusion, sir Amb. Shea, l'actif promoteur du *bait-bill* est, paraît-il, à cette occasion du jubilé, nommé par la « Queen » gouverneur de St-Jean ; c'est une nouvelle preuve de l'amabilité du gouvernement de la perfide Albion, pour nous.

Un Français.

TERRE-NEUVE

Les pêcheurs de morues sont en émoi. La saison des pêches, qui dure pour eux du mois de mai au mois d'octobre, s'est ouverte ces jours-ci sur les bancs de Terre-Neuve, au moment même où l'antagonisme qui met aux prises depuis quelque quarante ans les pêcheurs de France et les indigènes de Terre-Neuve semble être entré dans une phase aiguë... Sir George Des-Vœux, gouverneur de l'île, vient d'être appelé à Londres pour conférer avec le gouvernement sur cette éternelle et insoluble question des pêcheries ; chez nous, plusieurs représentants des ports de la Manche ont rendu visite à M. Flourens, pour obtenir de lui la promesse d'une intervention favorable. Mais M. Flourens, à cette heure, a bien autre chose en tête, que les intérêts de la morue ! N'importe ; voyons au juste de quoi il s'agit.

Terre-Neuve, qui jadis a appartenu à la France, a été cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, en 1713. Toutefois, ce traité nous laissait une compensation importante : c'était le droit *exclusif* et *perpétuel* de pêcher sur les bancs voisins des côtes, et d'établir sur une partie très étendue du littoral les appareils et établissements de *sècherie* que comporte l'industrie de la morue.

Pendant longtemps, les clauses du traité d'Utrecht furent observées sans contestation ; et jamais, dans les divers traités qui, de 1713 à 1815, remirent en question le sort de nos possessions coloniales, le gouvernement anglais ne manqua de sanctionner la *perpétuité* et l'*exclusivité* de ce droit.

Mais voici ce qui arriva. Les Français, aux termes du traité de 1713, ne pouvaient éléver sur la côte de l'île que des « établissements temporaires. » Il eût été cependant bien utile à nos braves pêcheurs d'avoir sur ce littoral des établissements fixes destinés à l'emmagasinage et à la conservation de leur matériel de pêche, d'une saison à l'autre. C'était une économie de transport et une simplification de main-d'œuvre. Mais comment s'y prendre !

X

Ils imaginèrent alors, les naïfs, d'appeler sur cette côte, qui leur était réservée, des gardiens *indigènes* et de leur confier le soin de cette entreprise nouvelle. La population de Terre-Neuve avait augmenté depuis plusieurs années ; beaucoup d'Irlandais, chassés de leur pays, et ne pouvant devenir cultivateurs, avaient envahi peu à peu le littoral de l'île, et cherchaient à s'employer comme pêcheurs et comme marins.

Tous ces braves gens ne se firent point prier ; ils construisirent à nos compatriotes autant de baraquements, autant de *sécheries*, autant de magasins qu'ils en voulaient... et même davantage.

Si bien que des villages véritables se fondèrent, que le gouvernement anglais, voyant là une société nouvelle se constitua, y installa des représentants et une police, et que le jour où nos compatriotes firent observer aux Terre-Neuviens que le littoral n'était point à eux, mais à nous, on leur rit au nez.

Des explications s'engagèrent alors entre les deux nations. Les Français, toujours généreux, hélas ! insistaient mollement. Les Anglais, toujours prudents, se défendaient lentement. Cette conversation diplomatique dura juste trente-neuf ans. Commencée en 1846, elle aboutit, le 14 novembre 1885, à une convention qui partageait entre nos nationaux et les indigènes de l'île, sous

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

N° 6

LA

SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANSAY.

La boutique du Chat Noir

Le Tavernier, de la *Truie qui file*, favorisé par un ciel pur, avait porté dehors une partie de ses tables, autour desquelles s'était installée une respectable partie de la jeunesse commerçante.

Coquillard, légèrement ému, sortit à son tour de la boutique et dit au revoir à Jean Hurrel, de retour de l'hôtel de la rue Saint-Antoine, et que le drapier avait convié au repas du soir.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres

Bon courage, Coquillard ! firent les trois personnages en restant sur le pas de la porte pour contempler ce qui allait se passer.

Lorsqu'il eut atteint les tables couvertes de brocs et de gobelets remplis de vin du Gâtinais, Coquillard, dont la démarche clopinante avait excité déjà les rires, fut reçu par une acclamation, suivie d'une immersion du rouge liquide, à laquelle il dut prendre sa part.

Cette bienvenue accomplie, — et payée naturellement par l'apprenti, auquel son patron avait donné quelques écus au soleil, — un des convives se leva, se découvrit, et, d'un ton goguenard et sérieux tout à la fois, demanda au boiteux s'il se sentait la force de subir l'épreuve de *garçon*.

Sur sa réponse affirmative, le tavernier, aidé de quelques buveurs, apporta un gradin élevé sur lequel monta le boiteux... De la sorte il se trouva à la hauteur de la *Truie qui file*.

Deux personnes s'installèrent à côté de lui.

Que faut-il faire ? demanda-t-il, quoi qu'il le soit très bien ; mais tel était l'usage.

Embrasser madame la femelle du porc, répondit le maître de la cérémonie, et lui demander qu'elle te file de beaux jours, prospères pour ta fortune...

Combien de fois lui dois-je mes baisers ?

Douze, sans traître ; pendant ce temps, à chaque accolade, nous boirons à ta santé.

Donc, douze fois Coquillard dut embrasser cordialement le visage de madame la *Truie* ; il prit son parti en riant, malgré qu'à chaque fois on lui cognât le nez contre l'enseigne, à quoi répondaient les éclats de rire de toute la bande joyeuse, à laquelle étaient venus se mêler des basochiens, oiseaux glaneurs que l'on rencontrait toujours là où se trouve du plaisir à cueillir.

Coquillard sortit de l'épreuve à son honneur. Tout le long du jour, le quartier devait se livrer à la gourmandise et à l'ivrognerie, deux grands péchés capitaux imposés de droit au nouveau garçon, mais

Flipot vint le relever de cette obligation ; le drapier prétexta un repas de famille qui ne pouvait se remettre, et l'emporta sur les réticences des festoyeurs, en donnant encore une livre tournoi pour trinquer à la santé de Coquillard.

En effet, le drapier, qui éprouvait une sorte d'attachement pour son apprenti, et qui était fort aise de lui donner une marque de sa satisfaction, avait commandé à sa servante Gudule un excellent dîner, auquel nous avons vu qu'il retint aussi l'amoureux Jean Hurrel.

Après les félicitations de rigueur sur le courage montré dans l'épreuve, les quatre personnages se mirent à table dans l'arrière-boutique.

Gudule s'était surpassée ; sur la table parurent des mets choisis ; sur le dressoir s'étalèrent des flacons de vin et d'hypocras. La gaieté présida ce festin : Jean, placé près de Marceline, lui souriait avec bonheur, et la jeune fille, gracieuse comme une peinture de Raphaël, lui abandonnait de temps en temps sa main flotte, que Jean

la surveillance de croiseurs français et anglais, les droits dont le traité d'Utrecht nous avait garanti la jouissance exclusive et perpétuelle.

Croyez-vous que cette concession suffit aux Terre-Neuviens ? Pas le moins du monde. Comme la lice du bon La Fontaine, les Terre-Neuviens entendaient nous chasser d'un territoire où nous leur avions, les premiers, donné l'hospitalité, et reléguer nos pêcheurs dans les deux seules modestes îles de ces parages où le drapeau français flotte aujourd'hui : Saint-Pierre et Miquelon.

Le parlement de Terre-Neuve refusa de ratifier la convention anglo-française, et, pour amener le gouvernement français à se désister de ses prétentions, voici de quoi il s'visa :

Les pêcheurs de morue ayant besoin pour exercer leur industrie, d'un appât spécial, nommé la boëtte, qui leur est exclusivement fourni par les indigènes de Terre-Neuve, le parlement terre-neuvien menaça le gouvernement anglais, si la convention du 14 novembre n'était immédiatement déchirée, d'un projet de loi qui défendrait l'exportation de la boëtte nécessaire aux pêcheurs français.

La campagne de 1886 allait s'ouvrir : notre ambassadeur à Londres obtint du gouvernement anglais qu'il s'opposât à l'exécution d'une mesure si préjudiciable à nos nationaux.

L'obtiendra-t-il cette année encore ? Voilà la question.

X

En tout cas, nos pêcheurs ne doivent pas s'abuser pour l'avenir, sur la gravité de la mesure dont ils sont l'objet.

Les pêcheurs de morue sont pour les pêcheurs de boëtte une clientèle indispensable et de premier ordre.

Nous avons dans la rade de St-Pierre deux cents goëlettes, et dans les ports de la Manche deux cents bâtiments, qui font chaque saison sur les bancs de Terre-Neuve la pêche de la morue. Ces quatre cents bâtiments tirent annuellement du fond de la mer 35 ou 40 millions de kilogrammes de poisson.

Si nos pêcheurs ne trouvent plus à Terre-Neuve les approvisionnements d'appâts dont ils ont besoin, ils organiseront eux-mêmes la pêche de la boëtte ; et les législateurs de Saint-Jean auront réduit à la misère une partie de la population dont ils ont charge, en enrichissant d'une industrie nouvelle nos populations laborieuses de St-Pierre et Miquelon... Il n'y a rien en tout cela qui soit de nature à nous inquiéter.

EMILE BERRA.

L'INCENDIE

DU

THÉÂTRE DE L'OPÉRA-COMIQUE

Je venais de chez moi au Journal, suivant le chemin que j'ai l'habitude de prendre, et en levant les yeux rue du Quatre-Septembre, j'avais remarqué que l'horloge pneumatische marquait 9 h. 7 minutes.

En traversant la place de l'Opéra-Comique, je n'avais rien remarqué d'extraordinaire, et, arrivant vivement au boulevard, j'étais devant la boutique de Marpon et

Flammarion, quand tout à coup je vois deux hommes assis passer devant moi en courant et en criant : « Le feu est à l'Opéra-Comique ! »

Je me retourne et m'élançai en courant vers l'Opéra-Comique, — trois ou quatre femmes éperdues, échelées dans la rue Favart, — j'entre chez la Concierge.

— Le feu est au théâtre ! lui criai-je.

— C'est impossible, répond-elle.

Des cris effroyables se font entendre, et des hommes, des femmes en costumes passent devant nous.

Je m'élançai dehors et cours vers l'entrée du public, je trouve là mon camarade Rosatti, de l'*Echo de Paris* et tous deux nous montons jusqu'au premier.

Au premier étage.

La fumée n'était pas encore trop épaisse ; on voyait les formes vaguement dans un nuage.

Mais cependant ce brouillard funèbre amortissait déjà lugubrement le son, et l'on entendait, comme dans un lointain étrange, les plaintes horribles des femmes.

Une dizaine d'hommes sont là, criant aux femmes de se laisser aller sur les marches.

Nous montons le plus loin que nous pouvons, nous saissons au hasard deux femmes évanouies, et nous les redescendons jusqu'à l'orchestre où des agents les prennent et les emportent.

Dans la fumée, je perds de vue Rosatti qui, coïncidence singulière, était avec moi à l'incendie du théâtre de Nice.

— Je remonte aussi loin que je puis, car la fumée me prend horriblement à la gorge.

— Descendez. Laissez-vous rouler sur les marches.

— Par ici, monsieur Ducret, crie une voix que je reconnais vaguement, et un grand gargon me passe une forme noire que nous descendons ensemble.

Au rez-de-chaussée, je reconnais celui qui m'a interpellé, c'est un jeune compositeur de la *Lanterne*, nommé Henri Petit ; derrière lui est un de ses camarades Beaux, tous deux arrivent du second étage, où ils sont montés avec un courage très-grand et d'où ils ont ramené plusieurs femmes.

La malheureuse femme que Petit a descendue est tout à fait évanouie ; un agent robuste la prend dans ses bras et la porte à la pharmacie Mialhe.

Sur la place.

Il ne faut plus songer à remonter. Une fumée noire acide, épaisse nous étouffe, Henry Petit vacille et je n'ai que le temps de l'entraîner dehors en le soutenant.

Jamais, même à l'incendie du théâtre de Nice, je n'ai vu de scènes plus horribles que celles auxquelles j'ai assisté ce soir.

La fumée est telle qu'il est impossible de rien voir ; mais des cris désespérés, des cris qui poignent le cœur, sortent de cette fumée.

H y a plus de vingt minutes, que l'incendie a commencé — et nous n'avons pas encore une échelle de secours !

On apporte une ou deux échelles de peintres, elles sont trop courtes.

Enfin de la grande véranda on descend une petite échelle de fer, et deux ou trois femmes s'y aventurent. On leur crie : Laissez-vous tomber !

Elles obéissent et nous les recevons dans nos bras ! folles, hurlant de terreur, mais saines et sauvées.

Alors le sauvetage continue, le plus vite possible. Des femmes descendant, une à une, mais de temps en temps, une plus affolée que les autres reste en route, et il faut que la suivante, la pousse du pied pour qu'elle tombe.

Enfin : voici des échelles, assez longues ; enfin voici les pompiers.

En un clin d'œil, les braves pompiers

sont sur la grande véranda du foyer, et cette fois le sauvetage s'organise assez bien.

Il n'est que temps. Il faut les cris unanimes de la foule, disant : Ne sautez pas ! patience ! Il n'y a pas de danger ; pour que des hommes, des femmes, éperdus, qu'on aperçoit debout sur tous les balcons ne s'élancent pas.

Un vieillard, soit d'asphyxie, soit de peur, se laisse tomber sur le parapet du balcon. Il n'a plus conscience de lui-même, il va tomber ! ... Un cri d'effroi s'élève de la foule.

Mais un pompier a escaladé la véranda, le balcon ; au moment même où le vieillard tombe, il le saisit par son paletot et le sauve !

Des applaudissements enthousiastes éclatent dans la foule.

Malheureusement, au même instant une masse noire s'abat sur le trottoir — c'est une malheureuse femme, une vieille habileuse — on la porte à la pharmacie Mialhe ; elle est morte !

Deux femmes au sommet.

De la place j'entends des cris d'horreur ; je cours de ce côté.

A la lueur des flammes, qui lèchent les fenêtres et illuminent sinistrement la place, on aperçoit au sommet du théâtre, debout sur la corniche deux femmes, faisant des gestes affolés ! Elles sont si haut, si haut, que leurs cris ne descendent pas jusqu'à nous !

Par bonheur, à ce moment arrive une grande échelle ; on la dresse à la hâte et deux pompiers montent.

Mais le vent pousse la fumée de ce côté, et je ne vois plus rien.

Quelques secondes après à la pharmacie Mialhe, j'apprends qu'une des deux femmes a été sauvée, et que l'autre est tombée avant qu'on ait pu la saisir.

Dans la pharmacie, il y a déjà quatre cadavres, quatre femmes ; une à la tête fendue, les autres sont asphyxiées.

Rien n'est horrible comme l'expression de ces visages tuméfiés, hideux, et dont les yeux tout grands ouverts, ont conservé une expression d'épouvante indicible.

Et je me souviens de cette petite église Saint-Paul, où il y a six ans, à Nice, j'aidais à transporter les cadavres que l'on retirait du théâtre en flammes.

Dès que les flammes ont couronné d'une teinte rougeâtre tous les toits environnant l'Opéra-Comique, une foule immense s'est précipitée de tous les côtés de Paris vers le lieu du sinistre.

Les boulevards sont envahis, les rues adjacentes regorgent de monde, et au milieu de toute cette cohue de gens pressés, épouvantés qui s'interrogent, demandent des nouvelles, exagérant le malheur arrivé, circulent avec le bruit sinistre de leurs trompes d'appel des pompiers à vapeur.

Le lourd galop de chevaux, les cris de la foule, le tapage des pompes déjà mises en batterie, tout cela est lugubre ; les magasins se ferment. Par précaution, on éteint les becs de gaz dans les cafés voisins, tandis que dans les établissements un peu plus éloignés on se bouscule, on s'entasse pour voir ou pour se garer.

Et l'incendie continue, devenant plus intense, éclairant tout autour de lui, faisant flamboyer les lettres d'or des enseignes et les vitres des fenêtres.

Puis le service d'ordre se fait, on déblaie les abords, une nuée de gardiens de la paix barre le boulevard et les rues adjacentes ; la foule pressée, recule, mais augmentant toujours.

Quelques personnes appartenant au service de l'Opéra-Comique apparaissent, se

cherchant, affolées. Ce sont ceux qui ont su sortir les premiers ; on les entoure, on les interroge, on apprend qu'il y a des morts, des blessés, et la mauvaise nouvelle se répand partout, faisant trainée de poudre augmentée encore en passant de bouche en bouche.

Après l'incendie, la foule est encore plus compacte. Elle roule emportée dans les grandes artères, s'éparpille dans les rues voisines regardant l'incendie que les moulins bouffés de vent rallument à l'intérieur, découpant sur la sombre masse des murs l'éclatante silhouette des fenêtres.

Les étincelles vont jusqu'à la rue du Quatre-Septembre et sur la place de la Bourse ; où des centaines de personnes sont groupées, où des pompes fonctionnent encore, où de longues files de voitures circulent au pas en milieu des gens pressés qui se couloquent et se bousculent dans la boue, sous la pluie qui tombe.

Tout le matériel des échelles de sauvetage, les longs conduits des pompes sillonnent les murs, les pompiers par groupes s'agitent, se multiplient à toutes les portes et l'on suit avec un intérêt poignant les mille manœuvres de ces différents engins.

Le feu au Théâtre.

La terrible nouvelle fut bien vite connue dans Paris, et surtout sur les boulevards et aux environs.

Vers neuf heures et demi, il y avait déjà autour de l'Opéra-Comique plusieurs milliers de curieux.

Spontanément, les gardiens de la paix organisèrent un service d'ordre ; puis accourut la brigade du poste de la Mairie Drouot sous les ordres de son officier de paix M. Garnot.

En quelques minutes, les flammes avaient envahi la toiture du théâtre, et s'élevant à une hauteur prodigieuse au-dessus du pâté de maison jetaient au loin une épouvantable lueur.

Les pompes arrivaient l'une après l'autre, de tous les côtés au triple galop des chevaux.

En très peu de temps les pompes furent mises en batteries et des torrents d'eau jetés sur le foyer. Mais que pouvait-on faire contre un pareil brasier ?

A l'intérieur du théâtre, le feu avait tout envahi. Les galeries supérieures s'étaient effondrées et fournissaient ainsi un aliment considérable aux flammes, qui déjà menaçaient d'envahir les maisons voisines.

Scènes de la rue.

La foule des curieux, que l'on peut évacuer à vingt mille personnes au moins, vers dix heures, avait été peu à peu renfouie sur le trottoir du boulevard, du côté opposé.

De toutes parts arrivaient des hommes et des femmes qui, luttant contre les gardiens de la paix, voulaient passer absolument.

Ils cherchaient des parents ou des amis qu'ils savaient être au théâtre. Ils pleuraient ils se lamentaient.

« Mon père est là, monsieur, crie l'un, laissez-moi le chercher ! »

Un autre demandait sa femme, d'autres encore un frère une sœur.

Et au milieu de ces cris et de ces lamentations, circulaient à demi-vêtus les figurants et les figurantes. Ces pauvres gens allaient de l'un à l'autre, effarés, la tête perdue, jetaient par leurs costumes bariolés une note curieuse sur le fond noir de la foule.

Un figurant fou de terreur.

On voit les pompiers descendre des combles, par la grande échelle, un homme évanoui. L'un d'eux le soutient par les épaules et deux autres le tiennent par les jambes. On le descend la tête en bas.

A peine est-il à terre qu'il est pris d'un accès de folie furieuse. On parvient à grand

essouffrait avec amour.

Parfois, cependant, le jeune homme sentait un nuage passer sur son front. Marceline le voyait, faisait un mouvement, mais aussitôt elle se rassurait à l'aspect d'un joyeux sourire.

Maitre Flipot babillait de contentement. Quant à Coquillard, il sentait la tristesse lui mordre le cœur, mais il causait évidemment, sans s'apercevoir qu'une larme était tombée dans le gobelet, qu'il portait à ses lèvres.

Bast ! se prit-t-il à murmurer, elle sera heureuse avec lui ; n'y pensons plus !

— Enfants, il y a assez longtemps que vous vous aimez ! exclama tout à coup maitre Flipot, dont l'hypocrate dilatait les généreuses idées ; à quand la noce ?

Jean et Marceline se regardèrent ; leurs prunelles s'animaient d'une flamme brillante... Coquillard baissa les yeux, au contraire.

— Merci de cette bonne parole, maitre Flipot, répondit Jean ; je laisse le choix du jour de notre union à demoiselle Marceline...

Ce n'est pas moi qui la contredirai !... à moins qu'elle n'éloigne le moment par moi tant désiré...

— Jean, fixe-toi-même l'heure des épousailles, gazouilla Marceline de son timbre le plus affable ; tu sais bien que je t'aime !...

— Alors, mettons ça dans quinze jours, reprit Flipot... Eh ! eh ! heureux gaillard, il faut tout de même que ton cœur soit bien à votre endroit, car elle a refusé même de parler à un charmant seigneur, qui m'a demandé, à moi, la permission de lui faire la cour...

— Je ne m'étais pas trompé ! se dit Jean Hurrel, répondant à la pensée qui le poursuivait depuis son départ de la rue Saint-Antoine ; c'était bien lui...

— Patron, deux grandes dames entrent dans la boutique ! exclama Coquillard en se levant aussitôt : car, comme tout bon marchand, il avait l'oreille au guet.

Flipot et Marceline le suivirent en toute hâte pour servir la pratique, laissant le jeune homme seul pendant quelques instants.

— Madame de Lignerolles ; Mademoiselle de Lavernie !... fit le drapier en forçant ses plus belles salutations.

peine à l'étendre sur un matelas, au coin du boulevard des Italiens. Il se débat violemment entre les mains de six personnes et pousse des cris de terreur incompréhensibles. Dans la lutte, il a tous ses vêtements déchirés. On parvient enfin à le calmer.

Les figurants du sixième étage.

Les figurants et choristes qui occupaient les loges du sixième, sont sortis par la maison qui borde le boulevard.

Un grand nombre d'entre eux avaient la figure, les mains et les vêtements brûlés.

Un service de secours a été organisé par les voisins qui ont dressé des échelles le long du théâtre pour leur faciliter la descente.

Plusieurs marchands de vin ont mis leur établissement à leur disposition.

Nous avons remarqué entre autres le zèle qu'a déployé un liquoriste de la rue Le Pelletier, qui a non seulement mis sa boutique à la disposition des blessés, mais qui leur fournissait encore des vêtements et les soins les plus dévoués.

(*L'Indépendant de New-York.*)

FEUILLE OFFICIELLE

Du 18 Juin 1887.

ARRÊTÉ du Commandant en date du 23 mai 1887, ouvrant un crédit de 2,000 fr. au compte du budget local chapitre 2, section 2, article 2, § encouragement à l'agriculture, à l'industrie et aux arts, exercice 1887.

ARRÈTE :

Art. 1^{er}. Un crédit de deux mille fr., réalisable sur les voies et moyens de l'exercice 1887, est ouvert au Chef du service de l'Intérieur, au compte du budget local, chapitre 2, dépenses diverses, section 2, dépenses non classées, § 2 encouragement à l'agriculture, à l'industrie et aux arts, exercice 1887. (Dépenses des expositions).

ARRÊTÉ du Commandant en date du 16 juin 1887.

M. Burel, Paul-Félix, est nommé agréé près les Tribunaux des îles St-Pierre et Miquelon.

M. Couturier, Commis de 2^e classe des Directions de l'Intérieur désigné pour servir aux îles St-Pierre et Miquelon, est débarqué dans la colonie le 16 juin 1887.

BOURSES DANS LES LYCÉES DE FRANCE.

Un concours pour l'obtention d'une bourse dans les lycées de France aura lieu du 1^{er} au 15 août prochain.

Les candidats devront se faire inscrire au 2^o bureau de l'Intérieur du 15 juin au 30 juillet.

Ils produiront à l'appui de leur demande :

1^o L'acte de naissance;

2^o Un certificat du Maire indiquant les ressources des parents, le nombre de leurs enfants, ainsi que les charges de familles qu'ils ont à supporter;

3^o Un certificat de bonne conduite délivré par le Chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà fait des études primaires ou secondaires;

4^o Un état dûment certifié ou une note

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT

N^o 3

LES

BLANCS DE BRETAGNE

Par JEAN-BERNARD

LES IDÉES D'UN BON ROYALISTE

Mais le marquis de Chantelal, qui était fort attaché à la Royauté absolue, la voulait avec tous ses vices et toutes ses splendeurs; aussi, lui qui avait vécu à la cour de Louis XV, était-il froissé dans ses opinions, dans ses convictions et dans ses principes de voir le roi bon homme dans la forme, un peu épais, un peu gros, prospérer les bons jours de luxe et de plaisirs, auxquels avaient été accoutumés tous les vieux gentilhommes sous le feu roi.

— Ça un monarque! disait-il avec dédain! allons donc, tout au plus un serrurier.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des gens de lettres.

détaillée des services rendus par la famille;

5^o Un certificat d'un médecin constatant que le candidat a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole.

La date du concours sera fixée ultérieurement.

NOUVELLES DIVERSES

Le capelan est venu par petites quantités du 12 au 20, et jusqu'à cette date il s'est vendu en moyenne 20 francs la barrique.

Depuis, une flottille de bateaux, avec certains lots de 100 barriques, étant arrivée, les prix ont alors varié entre 10 et 15 francs. Hier et aujourd'hui il a été payé de 5 à 8 francs.

Cette fructueuse saison, dont profitent les pêcheurs anglais, devra être pour eux un nouvel encouragement à protester énergiquement contre l'exécution du *bait bill* de leurs honorables de St-Jean.

Le vapeur *Henri IV*, de MM. Bossière frères et Cie, allant du Havre à Québec et Montréal, a signalé son passage avant-hier, à une heure de l'après-midi, avec le sémaphore de Galantry.

Avant-hier, à bord de la goëlette « Comète », un matelot a reçu dans le ventre un coup de couteau de la part d'un autre marin de l'équipage.

Le blessé, dont la vie est en danger, a été conduit à l'hôpital dès l'arrivée sur rade, et le coupable à la prison.

Nous ignorerons le motif de cet attentat, mais il est fort présumable que la fameuse boisson en est encore la principale cause.

PAROLES D'UN PATRIOTE

A propos de la mort de M. Jean Dollfus, le patriote alsacien, le fondateur de tant d'œuvres humanitaires, le député de Mulhouse, le représentant au Parlement allemand des revendications alsaciennes, il nous revient à l'esprit le manifeste qu'il adressait à ses collègues en mai 1879, et dont nous détachons les lignes suivantes :

“Si vous renoncez, disait-il, à garder l'Alsace et la Lorraine, dont l'annexion sera toujours pour l'Allemagne une Lombardie, une Vénétie, et qui vous ruine autant par les immenses dépenses de guerre qu'elle nécessite que par le mal que font à votre industrie nos grandes manufactures alsaciennes, vous arriverez immédiatement à la suppression de tous les maux qui vous affligent. Vous avez voulu vous adjoindre l'Alsace-Lorraine, parce que vous pensiez par là vous mettre à l'abri de nouvelles guerres. Mais alors, pourquoi rester si grandement ar-

més et faire d'aussi immenses dépenses? Vous n'auriez plus de guerre à craindre si vous faisiez ce que nous vous demandons. Vous feriez de nous et de tous les Français vos meilleurs amis.”

Paroles sages et prophétiques. Paroles honnées à méditer dans la situation obscure et alarmante où nous sommes!

On nous dit que M. de Bismarck ne voulait pas cette annexion fatale, qu'il l'a accordée malgré lui aux obsessions du parti militaire. Nous avons peine à le croire. Mais, quoi qu'il en soit, l'Allemagne et la France payent chèrement le prix de cette injuste conquête. On sait ce qu'elle suscite de haines; mais, ce qu'on ne saura jamais, c'est ce qu'elle coûte aux deux pays de dépenses stériles en armements dispendieux. C'est par là, c'est par cette plaie héante, par cette trouée des Vosges que s'écoulent l'épargne du travailleur et le flot de la richesse publique.

Et puis quel sujet éternel d'inquiétude pour l'Europe et quelle sombre perspective pour l'avenir! Nos vainqueurs ont ouvert du côté de l'Alsace-Lorraine un fossé, qui va se creusant tous les jours et qui ne sera comblé que par le sang.

Rappelons également une des plus glorieuses pages de la vie de ce vrai patriote.

Maire de Mulhouse, au moment de l'entrée des troupes allemandes, Jean Dollfus alla au-devant du général pour lui demander de lever la contribution de guerre qui pesait sur la ville et d'épargner aux ouvriers les garnisaires qui les ruinaient.

Le général refusa durement. Alors, Dollfus, qui avait mis à cette occasion toutes ses décorations sur sa poitrine, saisit la croix de commandeur de l'Aigle-Rouge de Prusse, qui pendait à côté des autres, l'arracha et la lança aux pieds du général allemand en s'écriant :

— Vous direz au roi, votre maître, que je ne veux plus de cette croix. Désormais, aucun homme à l'âme haute et généreuse n'osera la porter.

— Je vais vous faire fusiller!

— Un vrai Français ne craint pas la mort! Je suis prêt!

Cette attitude énergique et brave en imposa au général allemand et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Cette anecdote est, il nous semble, un bel enseignement.

Extrait du journal de la Compagnie transatlantique du 14 mai 1887.

AVIS AUX NAVIGATEURS

TERRE-NEUVE

Plateau de sondes au Nord du Grand Banc de Terre-Neuve et à l'Est du Banquereau.

N° 336, 1887. — D'après un avis de M. Traub, lieutenant de vaisseau en retraite,

commandant le paquebot de la Compagnie Transatlantique *La Champagne*, les sondages effectués au sondeur Thomson, à bord des paquebots *St-Germain* et *La Champagne*, sur le grand banc de Terre-Neuve, ont toujours donné des résultats presque identiques aux indications de la carte n° 3855 du service hydrographique, dans toute la partie comprise entre les parallèles de 43° et de 47° Nord.

Au contraire, à partir de 47° parallèle et au Nord de la ligne limitant les fonds de 100 mètres, le sondeur Thomson a souvent accusé des fonds moins profonds que ceux de la carte, qui indique comme fond minimum une sonde de 101 mètres. M. Traub a obtenu des sondes de 75 à 95 mètres et suppose qu'il peut exister des fonds moins profonds dans cette partie, où la présence de nombreux navires en pêche indique évidemment l'existence d'un banc.

Cet officier estime donc qu'il se trouve, entre le 47° et 48° de latitude Nord et entre 51° 30' et 54° de longitude Ouest, un plateau encore mal défini, et que la présence de nombreux pêcheurs qui s'y tiennent, doit mettre en garde les navires rapides, qui, se croyant en dehors des lieux de pêche, seraient exposés à de graves abordages.

M. Traub a également constaté la présence de deux goëlettes en pêche, par 44° 40' N. et 56° 30' O. à proximité de la partie Ouest du banc, mais en dehors de la ligne des fonds de 100 mètres de la carte, ainsi que celles de goëlettes mouillées entre 10 et 15 milles au Nord et au Sud de la limite S. E. de la ligne des fonds de 100 mètres du Banquereau.

Voir : cartes n° 3855, 1889, 1998; instructions n° 646, page 19.

CHANTE - FAUVETTE

NOUVELLE

PAR

TURPIN DE SANSAY

I

A ces mots ce fut le vicomte, à son tour, qui devint rêveur.

Un éclair brilla dans ses yeux. Sa lèvre se plissa sous un énivrant sourire.

On eut dit qu'une secrète effluve venait de se glisser dans son âme.

Pendant quelques secondes, il garda le silence.

Camille le regardait avec une sorte d'inquiétude.

— Raoul, dit-elle enfin, est-ce l'aveu de mon amour qui a produit votre mélancolie ?

Rapide comme la foudre, M. de Morgis tomba aux genoux de sa fiancée.

Il passa ses mains autour de sa taille svelte et, la fixant avec audace :

— Pardonnez-moi, fit-il avec fièvre, mais le doute s'est emparé de mon cœur...

— Oh ! méchant, murmura la blonde vierge en se raidissant contre l'étreinte de Raoul.

— Oui, le doute !... Demain nous

me quand il ruit au principe.

Mais faire disparaître Louis XVI n'était pas chose facile; après avoir tout pesé, tout combiné, le vieillard s'était arrêté à l'assassinat.

Pour frapper, il fallait un bras solide et qui n'eût rien à craindre, un homme qui ne fût pas noble; dans le cas où il serait découvert, on mettrait tout sur le compte du peuple révolté. Aussi quand le vieux marquis de Chantelal eut découvert, à la suite de circonstances que nous allons raconter, l'amour de sa fille pour un bâtard élevé par charité, il avait cru trouver là ce qu'il cherchait.

Pour la fille, il était certain de diriger le bras de l'amant; il lui promettait la main de Jeanne de Chantelal, à la condition qu'il tremperait les siennes dans le sang de Louis XVI.

Ainsi, conclut le marquis, tu vois où je veux en venir. Il me faut un instrument qui agisse à mon gré pour faire disparaître un homme qui ruit au triomphe de mon principe — tout obstacle, dans les circonstances que nous traversons, doit être brisé. Louis XVI est l'obstacle, je le brise et la monarchie, confiée à la garde ferme de Marie-Antoinette, est sauve du danger où la maintient le roi. Aux grands maux les grands remèdes; le royaliste fervent qui en ce moment saura s'élever à la hauteur des circonstances, aura bien mérité de la

France et de Dieu. Je cherche un instrument. Je te trouve sous la main et te propose le marché. Si tu réussis, je sacrifie ma fille; un Romain de la grande époque ordonna de mettre à mort son fils coupable; je comprends et j'admire ce père qui sacrifiait ses affections à un principe: le respect des lois. Si tu échoues dans mon projet, tant pis. Veux-tu jouer la partie: parle et sois bref?

Une lutte intérieure s'engagea dans l'âme du jeune homme ébranlé par le raisonnement de ce vieillard extraordinaire tout imprégné des vieilles idées qui croulaient, et qui s'imaginaient sauver la Royauté en supprimant un roi.

— Eh bien? demanda sèchement, au bout d'un instant le tenace marquis.

— La main de M^{me} Jeanne de Chantelal, est à ce prix?

— Oui.

— Et vous tiendrez votre promesse?

— Après l'attentat.

— Sur quoi le jurez-vous?

— Sur ma foi de royaliste, sur ma foi de chrétien et sur mon salut. Es-tu décidé?

— Oui, laisse échapper Prosper.

Un éclair de joie farouche éclaira le visage du vieillard qui s'écria :

A suivre.

serons unis ; demain un ange étendra sur moi les ailes du bonheur... mais ce bonheur, je ne le devrai qu'à l'acte légal qui nous aura indissolublement liés.

— Raoul, de telles paroles...

— Si votre affection pour moi est sincère, Camille, accordez à mon amour seul le gage de l'ivresse et la réalité du rêve ?...

— Monsieur, vous offensez votre fiancée !

Et Camille s'échappa de l'étreinte du vicomte.

— Ah ! vous voyez bien, fit ce dernier, que vous ne m'aimez pas ! Demain vous céderez, en me rendant heureux, au préjugé légal qui nous aura enchaînés ; vous obéirez à des droits... Ah ! Camille, qu'il eut été doux pour moi de savoir aujourd'hui que réellement j'étais digne de votre affection, et que cette affection n'était pas le résultat de l'obéissance filiale !

Camille était brisée par l'émotion.

Elle éclata en sanglots.

Raoul tomba de nouveau à ses genoux. Le vicomte connaissait, lui, toutes les galantes rouerie que la jeune fille ignorait, elle qui n'avait jamais quitté Chante-Fauvette.

M. de Morgis fut tour à tour tendre, pressant et soumis.

De la prière, il passa à l'effervescence passionnée.

Oh ! pauvres coeurs vierges, que vous seriez forts dans la lutte si vous n'étiez entraînés par l'éblouissement !

Le démon entra dans l'âme de Camille...

Quelques minutes après on entendit dans les arbres le froufrou d'un battant d'ailes...

C'était l'ange gardien de Camille qui s'envolait en frémissant.

III.

Lorsque le valet de chambre de M. de Maulebois arriva dans le bosquet du parc, Raoul était prêt à quitter sa fiancée.

Il lui disait :

— Ce soir, ma bien-aimée, je signerai des deux mains le contrat de notre bonheur.

Camille baissa la tête en rougissant.

— Mademoiselle, fit tout à coup le valet de chambre, monsieur de Maulebois vous prie de venir le trouver à l'instant même.

Le ton avec lequel furent prononcées ces paroles apporta le trouble dans l'âme de Camille.

Elle regarda Raoul qui, lui aussi, venait de tressaillir, et c'est sans trop se rendre compte de ce qu'elle éprouvait que la jeune fille arriva dans la chambre de son père.

Le vieillard tendit silencieusement une lettre à son enfant.

Camille la parcourut, poussa un cri et tomba à la renverse.

Cette lettre, écrite par M. de Morgis, père de Raoul, avisait M. de Maulebois que de graves intérêts de famille le forçaient à ne point donner son consentement au mariage de son fils.

Au même instant où Camille venait de s'évanouir, des hommes, s'étant introduits dans le parc, s'emparaient de Raoul et le portaient dans une voiture cachée à quelque distance du point de l'enlèvement.

Quand il y fut placé :

— Route de Paris ! cria au postillon un vieillard que le vicomte n'avait pas aperçu d'abord.

C'était son père.

(A suivre).

CHOSES ET AUTRES

Entre anciennes amies de pension. Ma chère Berthe, je viens te demander l'hospitalité jusqu'à demain. Quand mon mari a ses nerfs, je m'empresse de déserter le domicile conjugal.

— Comment ? tu t'émotionnes pour si peu ?

— C'est que, parmi ses nerfs, il y a un nerf de bœuf !

×

Bobinard a la singulière manie de se faire passer pour anglais chaque fois qu'il se trouve dans un endroit public.

Comme on lui demandait le motif de cette originalité :

— C'est, répondit-il, parce que cela me dispense d'être poli !

×

Soirée mondaine.
Un gentilhomme, en tourbillonnant, laisse tomber un couvert d'argent de sa poche.

— Comment ? lui dit le maître de la maison.

— Pardon ! répond l'autre, je ne l'ai pas pris chez vous.

— Alors, c'est différent !

×

Banquet de pompiers à Fouilly-les-Carpes.

Dans un toast vivement applaudi, le maire a félicité le corps des sapeurs-pompiers, dont la vaillance a été éprouvée dans maint incendie.

Le capitaine, se levant à son tour :

— Messieurs, mes sapeurs et moi, nous ne regrettons qu'une chose, c'est de n'avoir pas de plus fréquentes occasions de vous montrer ce que nous savons faire !

(Tonnerre de bravos)

×

Propos d'avare :
— Moi, raconte Farandoul, je ne paye jamais mon médecin.

— Mais alors ?

— Vous avouerez, continua-t-il, que c'est déjà bien assez d'être malade !

×

Calino se plaint à son docteur d'avoir reçu une tuile sur le dos.

Est-ce près de la colonne vertébrale ?

— Non, c'est près de la colonne Vendôme.

×

Au Palais de Justice :
Levez la main ; dit le président à un témoin.

Sur qui ? répond l'autre en se retournant.

Marées de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
25	s.	10	55	11	18
26	D.	11	43	6	04
27	I.	0	34	6	55
28	W.	1	35	7	56
29	m.	2	43	8	29
30	j.	3	54	9	04
1	v.	4	45	10	15
				11	50
				11	23

Le gérant responsable, A. Lelandais.

MOUVEMENT du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE

Juin.	ENTREES.
14 (Cadix). Solange, g. f. c. Cartier, avec sel pour M. A. Demalvilain.	
15 (Port de Bouc). Auguste-Louise, b.-g. f. c. Lebidalec, avec sel pour MM. St-Martin Légasse, neveu et C ^e .	
16 (Bridgewater). Survivor, b.-g. f. c. Binnard, avec planches pour M. C. Landry.	
(Cadix). Arsène, b.-g. f. c. Cocheril, avec sel pour MM. V ^e Ed. Thomazeau, et C ^e .	
(Glace Bay). Océan Star, g. a. c. Byrne avec charbon pour M. Ed. Poulin.	
(Cadix). Eider, b.-g. f. c. Mathurin, avec sel pour M. Danguilhen ainé.	
(Sydney). River Queen, g. a. c. Desveau, avec charbon pour le capitaine.	
17 (Cette). Amélia, b.-g. f. c. Dizac, avec sel pour MM. St-Martin Légasse neveu et C ^e .	
18 (Cette). Emma-Marie, b.-g. f. c. Calvé, avec sel pour MM. Comolet frères et les fils de l'ainé.	
20 (Sydney). Emile, b. f. c. Aubin, avec charbon pour MM. Comolet frères et les fils de l'ainé.	
(Halifax). Marguerite, g. f. c. Lainé, avec foin pour M. A. Lemoine.	
(Guadeloupe). François-Joseph, b.-g. f. c. Kerguenou, avec mélasse pour MM. Beust et fils.	
21 (Sydney). Mary Jane, g. a. c. Thistle, avec charbon pour M. A. Mignot.	
22 (Cadix). Marie, 3 m. f. c. Leblot, avec sel pour les Sécheries de Bouc.	
Juin.	SORTIES.
14 (Cap-Breton). Marie Vigilante, g. a. c. Degagner avec lest.	
(Sydney). Rival, g. a. c. Brien, avec lest.	
16 (New-York). Henriette, 3 m. f. c. André, avec lest.	
(Bordeaux). Trebor Leba, b.-g. f. c. Aubry, avec 162,360 kg. morue verte chargé par MM. Riotteau et fils.	

17 (Bordeaux). Marie Henriette, g. f. c. Thouin, avec 212,850 kg. morue verte chargé par les Sécheries de Bouc.

(Bordeaux). Alfred, g. f. c. Guyomard, avec 172,535 kg. morue verte chargé par MM. P. Hermenek, U. Delugen et M^e Soula.

(St-Martin). Persévérande, b.-g. f. c. Marcelli, avec 145,970 kg. morue verte chargé par M. Aug. Girardin.

(Bordeaux). Jacques Mathieu, g. f. c. Scott, avec 155,265 kg. morue verte chargé par M. E. Houduse.

(Bordeaux). Amphitrite, g. f. c. Ordronneau, avec 113,590 kg. morue verte chargé par M. Cormier.

18 (Guadeloupe). Marguerite, b. f. c. Foliar, avec 127,748 kg. morue sèche chargé par MM. M^e Guibert et fils, Riotteau et fils, Aug., Lemoine et F. Le Buf.

(Bordeaux). Croisade, g. f. c. Besnard, avec 131,945 kg. morue verte chargé par M. J. Clément.

(Bordeaux). Marie Eugénie, g. f. c. Rousset, avec 163,677 kg. morue verte chargé par M. L. Hubert.

(Sydney). Deux Sœurs, g. f. c. Cormier, avec lest.

(Glace Bay). Mignonnette, g. a. Boulangier, avec lest.

(Cap-Breton). C. Bernier, g. a. c. Belanger, avec lest.

(Bordeaux). Etincelle, g. f. c. Leguader, avec 150,590 kg. morue verte chargé par M. L. Laisney.

(Bordeaux). Emma, b. f. c. Pinsonnet, avec 270,600 kg. morue verte chargé par MM. Comolet frères et les fils de l'ainé.

(St-Malo). Marie Pauline, b. g. f. c. Alix, avec 139,480 kg. morue verte chargé par MM. Folquet et fils.

(Bordeaux). Alix, g. f. c. Nedellec, avec 156,860 kg. morue verte chargé par M. L. Jourdan.

20 (Port de Bouc). Tombola, b.-g. fr. c. Landgren, avec 202,895 kg. morue verte chargé par les Sécheries de Bouc et Anatole Lemoine.

(Fécamp). Régina-Cœli, sl. fr. c. Delacour, avec 49,830 kg. morue verte, chargé par M. G. Craquelin.

(Nantes). René-Joséphine, g. fr. c. Montfort, avec 78,485 kg. morue verte, chargé par MM. Riotteau et fils.

21 (Bordeaux). Anemone, b.-g. fr. c. Themoy, avec 200,970 kg. morue verte, chargé par M. Seheut.

(Bordeaux). Alfred, b. fr. c. Bagot, avec 246,565 kg. morue verte et 11,160 kg. rognons, chargé par MM. P. Hermenek, U. Dulugen et M^e Soula.

(St-Servan). Frileuse, g. fr. c. Luce, avec 107,477 kg. morue verte et 36,193 kg. issues, chargé par M. J. Prenveille.

22 (Bordeaux). Albert-Elizabeth, g. fr. c. Lepage, avec 101,805 kg. morue verte, chargé par M^m V^e P. Carfant.

(Granville). Égalité-sloop, fr. c. Saillard, avec 124,300 kg. morue verte, chargé par M. Lemasson.

(Granville). Marie-Joséphine, g. fr. c. Cervony, avec 121,000 kg. morue verte, chargé par M. Pannier.

(St-Martin). Méleart, b.-g. fr. c. Méleart, avec 191,400 kg. morue verte, chargé par MM. St-M^m Légasse, Neveu et C^e.

Décès.

Petitpas, Emile-Ferdinand, né à Saint-Pierre, âgé de six mois. — Arthur, Marie-Joseph, sans profession, âgée de 14 ans, née à Miquelon. — Illaréguy, Adélaïde-Joséphine, femme Richard, Alphonse, sans profession, âgée de 37 ans, née à Miquelon. — Illaréguy, Ernest-Jules, âgé de 3 ans, né à St-Pierre. — Guégan, Jean-Marie, marin, âgé de 48 ans, né à Etables, (Côtes-du-Nord).

ANNONCES ET AVIS.

EN VENTE